

La Grimpette AITO SPORT du Belvédère 2023

Règlement

ARTICLE 1 - ORGANISATEURS

La 11^{ème} édition de la Grimpette Aito Sport du Belvédère de Pirae est un événement à but caritatif organisée par l'Association **PIRAE CYCLISME**, en partenariat avec l'Association SOS VILLAGES avec le soutien d'AITO SPORT et la commune de Pirae et sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Cyclisme.

ARTICLE 2 - DATE, LIEU et HORAIRE

Cet événement se déroulera le **samedi 10 juin 2023 à partir de 14h** dans les jardins de la Mairie de Pirae pour les randonneurs et **15h pour les compétiteurs**. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'horaire de départ.

ARTICLE 3 – PARTICIPATION

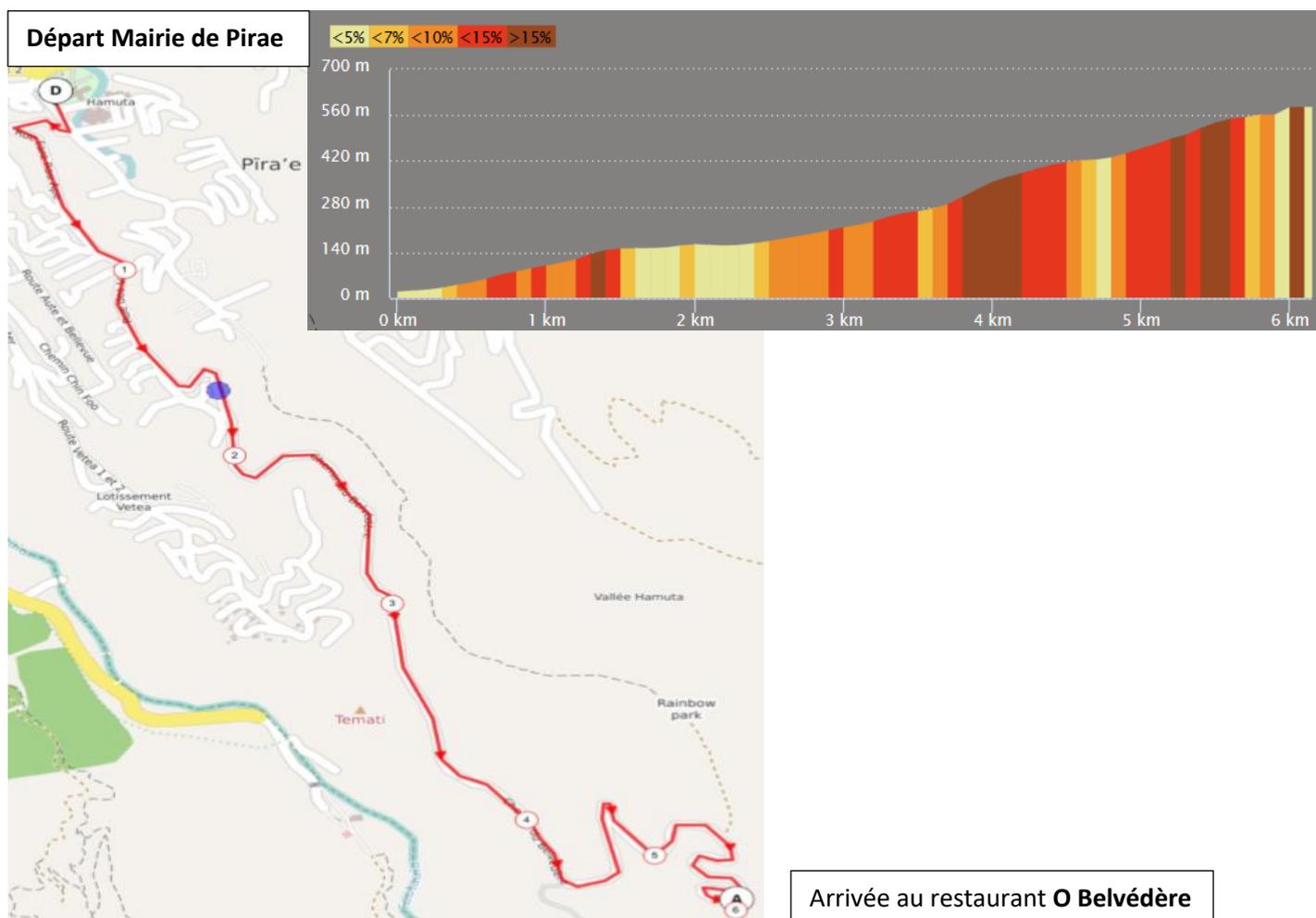
Cette animation promotionnelle organisée par l'AS PIRAE CYCLISME pour l'Association SOS VILLAGES est ouvert à tous, randonneur, à vélo ou en course à pied, homme et femme à **partir de 14 ans**.

Les départs seront donnés à partir de :

- 14h00 jusqu'à 16h30 : en randonnée à pied tout public, pas de classement ni de certificat médical imposé.
- 15h00 : en compétition à vélo (VAE, Vélo de route ou VTT)
- 15h05 : en compétition course à pied en individuel et cross training en équipe de 2.

ARTICLE 4 – PARCOURS VELO / COURSE A PIED

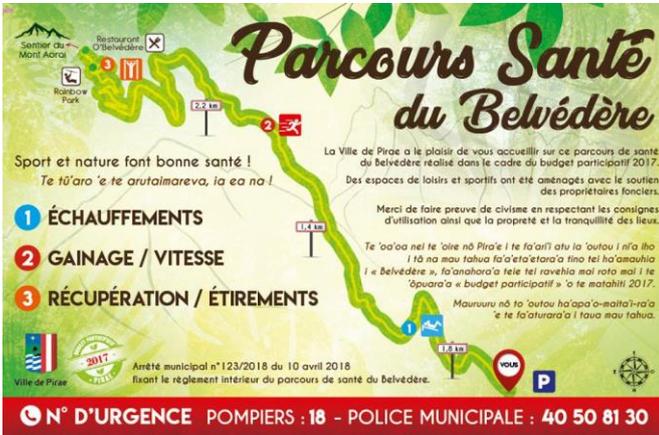
Le départ sera donné sur la voie publique en face du parking de service de la Mairie de Pirae. Les participants emprunteront la première route à droite en direction du Belvédère jusqu'au restaurant O Belvédère. La ligne d'arrivée sera située dans le parking du restaurant O Belvédère (150m après l'héliport). Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours en cas de nécessité.



ARTICLE 5 : PARCOURS SANTE – COMBO CROSS TRAINING

Les équipes en duo du cross training devront passer par les **3 ateliers du parcours santé avant de franchir la ligne d'arrivée au niveau du restaurant O Belvédère**. Cette épreuve sera animée par des coachs sportifs et en partenariat avec AITO SPORT. Le départ sera donné à la Mairie de Pirae en même temps que celui des coureurs à pied.

Une bonne condition physique est nécessaire sur le combo cross training.



EXERCICES A EFFECTUER :

Atelier 1 : Passage échelle horizontale + barre fixe + 20 abdos sur planche inclinée + 20 flexions

Atelier 2 : 20 pompes + 20 dips en synchro

Atelier 3 : Passage espalier oblique + 20 levées de jambes + 10 tractions pour l'équipe

Un coéquipier pourra effectuer les exercices à la place de son binôme en cas d'échec. Les pénalités seront appliquées par les coachs de AITO SPORT.

En cas d'échec, **une pénalité de 5min** sera donnée à l'équipe qui n'aura pas effectué l'ensemble des exercices.

Une **pénalité de 10min** sera donnée à l'équipe qui n'effectuera aucun exercice.

ARTICLE 6 - INSCRIPTIONS

La grimpe Aito Sport du Belvédère est organisée par l'AS Pirae Cyclisme en faveur de l'Association SOS VILLAGES. Les inscriptions se feront aux magasins **E Move, Aito Sport Papeete** ou en ligne sur www.fenuamoove.com. Les droits d'inscription sont du **15 mai au 28 mai 2023** à :

- 1500 Fcp pour la randonnée libre (pas de classement à l'arrivée)
- 2000 Fcp pour les licenciés FTC / FAPF / FTTRI
- 2500 Fcp pour les non-licenciés
- 4000 Fcp pour le parcours Cross training en duo

Les droits d'engagement augmenteront de 500 fcp à compter du lundi 29 mai 2023 au jeudi 8 juin 2023.

Attention : Clôture des inscriptions pour les compétiteurs non licenciés le jeudi 8 juin à 23h59.

Il n'y aura pas d'engagement le jour de la course. Les chèques sont à libeller à l'ordre de **l'Association SOS VILLAGES**.

ARTICLE 7 – POSTE DE RAVITAILLEMENT

- Départ et à l'arrivée à la Mairie de Pirae
- 1er ravitaillement au niveau du 1er atelier
- 2e ravitaillement à mi-parcours au niveau du 2e atelier
- 3e ravitaillement à l'entrée du Rainbow Park
- 4e ravitaillement à l'arrivée devant le restaurant O Belvédère

ARTICLE 7 - ENGAGEMENT DU CLUB ORGANISATEUR

Les organisateurs s'engagent à fournir les prestations suivantes :

- Remise des dossards AITO SPORT le jour de la course
- Présence de 5 postes de ravitaillements sur le parcours
- Couverture médicale par la Fédération polynésienne de protection civile
- Sécurité routière assurée par la Police Municipale
- Assurance pour les non-licenciés
- Tirage au sort pour gagner différents lots

ARTICLE 8 – CERTIFICAT MEDICAL

Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme, course à pied ou cross training en compétition, **datant de moins d'un an est obligatoire pour les non-licenciés**. Ce document sera conservé par les organisateurs. En cas de non-présentation, le participant se verra refuser son inscription et sa participation.

Pour les licenciés de la Fédération Tahitienne de Cyclisme, Fédération d'Athlétisme de la Polynésie Française (FAPF) et Fédération Tahitienne de Triathlon (FFTRI), le **n° de la licence à jour** devra être fourni. L'organisateur recommande vivement aux participants de s'assurer de leur aptitude médicale à participer à cet événement.

ARTICLE 9 - RECOMPENSES / CLASSEMENT

Seront récompensés les 3 premiers Hommes et Femmes des catégories suivantes en compétition :

VELO :

- 1 - Vélo Homme et Femme ROUTE
- 2 - Vélo Homme et Femme VTT
- 3 - Vélo Homme et Femme VAE

COURSE A PIED :

- 4 - Course à pied Garçon Jeune Minime/Cadet/ Junior et Filles Jeune Minime/Cadette/ Junior
- 5 - Course à pied Homme Espoir/Senior/ Master 1 et Femmes Espoir/Senior/ Master 1
- 6 - Course à pied Homme Master 2/Master 3/Master 4 et Femmes Master 2/Master 3/Master 4

CROSS TRAINING :

- 7- Equipe cross training en duo Hommes
- 8- Equipe cross training en duo Femmes
- 9- Equipe cross training en duo Mixtes

Un prix spécial sera attribué à l'entreprise, l'association ou le club ayant réuni le plus grand nombre de ses adhérents.

La remise des prix dans les jardins de la mairie sera effectuée à partir de 16h30. Les résultats du tirage au sort de lots des sponsors seront affichés dans les jardins et publiés sur la page facebook de Pirae Cyclisme.

ARTICLE 10 – SECURITE / CIRCULATION

Les organisateurs ont sollicité, en complément des bénévoles et des secours, la police municipale pour la circulation au départ de la course et jusqu'à la patte d'oie. L'attention des participants est attirée sur le fait que la route reste ouverte à la circulation durant l'épreuve.

Chaque participant doit s'assurer de l'état de son vélo avant le départ (bon état des freins, des roues...) et se prendre en charge pour des éventuelles réparations ou réglages du vélo.

Pour des raisons de sécurité, le port du casque rigide jugulaire serré est obligatoire pour la catégorie compétition.

Les voies publiques n'étant pas déviées, tout participant est tenu de respecter le code de la route et est responsable en cas d'infraction.

ARTICLE 11 – ASSURANCE / SECOURS

Une assurance a été contractée pour cet événement. Les secours médicaux seront assurés par la présence d'une équipe de la Fédération Polynésienne de protection civile.

ARTICLE 12 - LITIGE

En cas de non-respect du règlement, d'injures envers les bénévoles ou d'un litige survenant le jour de l'événement, l'organisateur se donnera le droit de le régler.

ARTICLE 13 – FONDS DESTINES A L'ASSOCIATION SOS SUICIDE

La Grimpette du Belvédère est organisée chaque année dans le but de financer la ligne de crise de l'Association SOS Suicide. Une urne sera mise à disposition pour les dons dans les jardins de la Mairie de Pirae le jour de l'événement.

ARTICLE 14 - DIVERS

10.1 – Droit à l'image : Tous participants autorisent les organisateurs et adhérents au club à utiliser leur image et nom dans le but d'assurer la promotion de la présente manifestation, du sport en général ainsi que des sponsors, et ce quel que soit le support utilisé.

10.2 – Acceptation du règlement : Les participants acceptent, lors de l'inscription, les dispositions du présent règlement. Les points principaux de règlement et de sécurité seront rappelés par l'Association organisatrice avant le départ.